

N° 4/2.23

[PRÉAVIS N° 35/10.22](#)

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERT-E-S « LA SANTÉ MENTALE EN PÉRIODE DE PANDÉMIE, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le mardi 8 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mmes Emilie BOVET, Françoise ADLER, Camille ROBERT, Clémence LANGONE Patricia DA ROCHA, Anne STERN-GRIN ainsi que de M. Marc-Alain TIÈCHE président-rapporteur.

La commission tient à remercier M. Laurent PELLEGRINO, municipal en charge de la cohésion sociale, du logement et de la sécurité ainsi que Mme Mama ANNE cheffe du service de la cohésion sociale et du logement ainsi que M. Abdelrahman ABU EL HASSAN responsable de l'office de la cohésion sociale pour la présentation du préavis, l'ajout de données financières ainsi que leurs réponses aux questions posées.

2 PRÉSENTATION DU PRÉAVIS

Le préavis est présenté et commenté de façon précise et détaillée.

La postulante remercie la Municipalité pour ses actions et son rapport.

Il est complété par des données actuelles sur l'emploi du crédit de CHF 184'000.00, issu du préavis d'urgence [N° 2/2.21](#) voté par le conseil communal dans sa séance du 3 février 2021.

Le tableau ci-après résume l'utilisation des fonds.

<i>Associations</i>	<i>Montant (CHF)</i>	<i>Remarques</i>
SAF	25'500.00	Montant versé à l'association en 2021 pour soutenir les frais supplémentaires liés au COVID-19
St-Vincent de Paul	50'000.00	Un montant de CHF 50'000.00 a été versé à l'association St Vincent de Paul pour le soutien aux situations de précarité. L'aide est valable jusqu'à épuisement du fonds accordé Voici le détail des montants utilisés par l'association. 2020 et 2021 : CHF 37'081.60

		<p>2022 : CHF 7'876.45</p> <p>Le solde restant pour 2023 est de CHF 5'041.95</p>
ARASMAC	8'300.00	Un assistant social de l'ARASMAC a été mis à disposition de l'association à un taux d'occupation de 30% pour une durée de 3 mois.
Associations sociales	100'000.00	<p>Montant réservé en cas de difficultés financières rencontrées par des associations à cause du COVID-19. Le fonds était disponible jusqu'au 31 décembre 2021.</p> <p>Un montant total de CHF 21'640.00 a été attribué aux associations suivantes :</p> <p>Connaissance 3- 4'500.00 CHF Mouvement des aînés- 7'140.00 CHF Pro Juventute- 2'000.00 CHF Pro Senectute- 2'000.00 CHF Caritas- 2'000.00 CHF Croix-rouge vaudoise- 2'000.00 CHF Ciao.ch- 2'000.00 CHF</p>

Après la présentation plusieurs questions sont adressées à la Municipalité permettant de mieux comprendre les actions entreprises pendant la pandémie.

1. Pourquoi le fonds de CHF 100'000.00 n'a-t-il pas été prolongé après le 31.12.2021, la COVID-19 n'était pas terminée à cette date ?

Réponse : Effectivement, la COVID-19 a impacté le début d'année 2022, mais les demandes reçues n'ayant pas été suffisantes pour épuiser le montant disponible à la fin du délai prévu, il n'a pas été jugé nécessaire de le prolonger. Toutefois, la Direction cohésion sociale reste attentive et à l'écoute des associations sociales. Une rencontre a lieu prochainement avec les partenaires sociaux pour sonder les besoins, particulièrement durant cette période marquée par l'inflation et la crise énergétique. Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de présenter si besoin un nouveau projet de soutien aux associations ou plus globalement de lutte contre la précarité au Conseil communal en lien avec le contexte actuel.

2. Pourquoi les montants alloués aux associations ont-ils été majoritairement de CHF 2'000.00 ?

Réponse : La Direction cohésion sociale a reçu plusieurs demandes de soutien en 2021 et les a analysées dans le cadre d'une Délégation Cohésion sociale, comme il était convenu dans le préavis.

Les sommes de CHF 2'000.00 ont été attribués à 5 associations pour un soutien global à leurs activités sociales durant la crise de COVID-19. Les associations concernées n'avaient pas précisé de montant dans leurs demandes. La Délégation a donc décidé de leur attribuer un montant de CHF 2'000.00, compte tenu du fait que des morgiennes et morgiens ont sans doute bénéficié de leurs prestations. L'association Connaissance 3 et le Mouvement des aînés avaient fait une demande spécifique avec des montants correspondant à leur manque à gagner durant la période. C'est la raison pour laquelle la Délégation leur a attribué une somme plus importante correspondant à leurs pertes qui nous ont été documentées.

3 CONCLUSION

La pandémie de COVID-19 a bouleversé de manière très abrupte la vie d'un grand nombre de morgiennes et morgiens. La population a été touchée de manière inégale en fonction de l'âge, du lieu de vie, de la situation familiale et économique du ménage pour citer quelques facteurs discriminants.

La commission remercie la Municipalité pour les mesures prises en faveur des citoyennes et citoyens pendant cette période compliquée. Elle souligne comme élément positif le maintien des réflexions sur des soutiens ciblés en fonction du contexte actuel difficile.

Elle tient à souligner que les crises qui se succèdent, climatique, énergétique, inflation, guerre, fragilisent la population. La poursuite des efforts envers toutes et tous est une nécessité.

Une statistique récente a montré que les troubles mentaux dépressifs chez les jeunes ont fortement augmenté et que les hospitalisations des jeunes filles avaient subi une très forte hausse.

Une évolution vers plus d'addictions est également observée.

Le maintien des contacts entre les jeunes et les services sociaux doit être poursuivi et si possible, pourquoi pas élargi, par exemple dans les écoles comme Beausobre tout au long de l'année scolaire et avec de nouvelles animations à l'Espace Couvaloup.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe des Vert-e-s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique »

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Marc-Alain Tièche

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} février 2023.